

République Française

Commune de Plouigneau

Département du FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	25	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 18/09/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 18/09/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, LE GOFF Brigitte, LE NUZ Isabelle, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, BURIENS Michel, DE GUERDAVID Jean-Michel, DUVAL Daniel, HÉRÉ Roger, JEAN Joël, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic

Absents ayant donné procuration : Mmes HAMON Julie à BOUSSARD Laurent, LE FOURNIS Fabienne à LE NUZ Isabelle, THOS Kristel à LE SCORNET Georgette, MM. BOUDROT Christophe à HÉRÉ Roger, HUON Thierry à BUREL Jean-Jacques, SALOMÉ Olivier à JEAN Joël, SIMON Alain à GUYOMARC'H Jeanne

Absent : M. WESTER Alain

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D138 – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Morlaix Communauté - désignation de représentants

Par délibération du 29 juin 2026 le conseil communautaire a approuvé le principe de composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ainsi que son règlement intérieur.

Le rôle de cette commission est de quantifier les transferts de compétences réalisées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération aux communes membres.

Ainsi, elle est composée de membres des conseils municipaux qui sont nommés par les organes délibérants des communes concernées.

Ainsi il convient de désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant pour représenter la commune de Plouigneau au sein de cette instance.

Il est proposé au conseil municipal de désigner :

- Madame HUON Joëlle en tant que membre titulaire,*
- Monsieur DUVAL Daniel en tant que membre suppléant*

Après en avoir délibéré,

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 029-200083178-20260924-2026D138-DE

En mairie, le 25/09/2026

Le Maire

Joëlle HUON



MAIRIE DE PLOUGNEAU
(Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent

